



Exemples de rémunération

(brut mensuel, hors indemnités) au 1er octobre 2009

Fonction publique de l'Etat	Début de carrière	Fin de carrière	Après au moins 4 ans
Secrétaire administratif	1 368 €	2 368 €	1 470 €
Gardien de la paix	1 327 €	2 423 €	1 414 €
Contrôleur des impôts, du Trésor	1 368 €	2 368 €	1 470 €
Technicien de recherche	1 368 €	2 368 €	1 470 €
Infirmier	1 418 €	2 460 €	1 580 €
Technicien supérieur de l'équipement	1 418 €	2 460 €	1 580 €
Conseiller d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire	1 418 €	2 460 €	1 580 €
Fonction publique hospitalière	Début de carrière	Fin de carrière	Après au moins 4 ans
Infirmier	1 418 €	2 460 €	1 580 €
Secrétaire médicale	1 368 €	2 368 €	1 470 €
Secrétaire administratif d'administration hospitalière	1 368 €	2 368 €	1 470 €
Fonction publique territoriale	Début de carrière	Fin de carrière	Après au moins 4 ans
Technicien supérieur territorial	1 419 €	2 460 €	1 548 €
Rédacteur territorial	1 323 €	2 369 €	1 497 €
Contrôleur territorial de travaux	1 323 €	2 369 €	1 497 €
Assistant territorial socio-éducatif	1 418 €	2 460 €	1 548 €
Educateur territorial de jeunes enfants	1 418 €	2 460 €	1 548 €

Les concours de catégorie B

Collection Ressources Humaines

RESSOURCES HUMAINES

Définition

Les fonctionnaires qui assurent des fonctions d'application et de rédaction sont classés en catégorie B.

Condition d'accès

Les concours externes de catégorie B sont, en général, ouverts aux titulaires du baccalauréat ou d'une qualification au moins équivalente. Toutefois, certains concours bien que classés en catégorie B nécessitent un diplôme professionnel qui sanctionne une formation professionnelle post-baccalauréat (diplôme d'Etat d'infirmier, diplôme d'Etat d'assistant social, BTS...).

La reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP) qui permet de substituer une expérience au diplôme requis est entrée en vigueur le 1er août 2007. De même, pour l'accès à certains corps la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) permettra dans un proche avenir de remplacer certaines épreuves en prenant en compte l'expérience.

Un certain nombre de concours de catégorie B sont organisés au niveau déconcentré ; au lieu d'un seul concours, organisé au niveau national pour pourvoir des postes sur tout le territoire, plusieurs concours sont organisés, dans chaque région où les postes existent. Les candidats ont ainsi l'assurance d'être affectés, pour leur premier poste, dans la région où ils ont passé le concours. C'est en particulier le cas des concours de secrétaires d'administration scolaire et universitaire, qui sont organisés par les rectorats d'académie, mais aussi des concours de secrétaires administratifs, organisés par les préfetures de région.

Nombre de postes offerts aux concours externes de catégorie B : environ 4000 postes par an.

• Les principaux concours externes de catégorie B de la fonction publique de l'Etat (plus de 150 postes par an)

Fonction publique de l'Etat	Fonction publique hospitalière	Fonction publique territoriale
Gardiens de la paix	Infirmiers	Techniciens supérieurs territoriaux
Contrôleurs du Trésor		Rédacteurs territoriaux
Secrétaires d'administration scolaire et universitaire		Contrôleurs territoriaux de travaux
Infirmiers	Secrétaires médicales	Assistants territoriaux socio-éducatifs
Contrôleurs des impôts		
Techniciens de recherche et formation		
Techniciens supérieurs de l'équipement	Secrétaires administratifs d'administration hospitalière	Educatrices territoriales de jeunes enfants
Conseillers d'insertion et de probation de l'administration pénitentiaire		
Educatrices de la protection judiciaire de la jeunesse		